



INITIATIVES TERRITORIALES

LA POLITIQUE DE LA VILLE SUSCITE L'ÉMULATION DES TERRITOIRES

Deux territoires à la croisée du rural et de l'urbain ont vu leurs dynamiques impactées par la politique de la ville. À la faveur de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, d'un côté, la Commune de Revin est sortie de la géographie prioritaire, de l'autre, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey vient d'y entrer. Avec deux années de recul, nous avons recueilli leurs témoignages quant aux bienfaits et aux limites de ces nouvelles dispositions.

Qu'est-ce que signifient cette entrée et cette sortie de la géographie prioritaire ? En 2014, les critères de définition des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ont changé, entraînant ainsi une modification de la liste desdits QPV. Le croisement des critères retenus repose dorénavant sur le repérage d'une grande concentration de populations pauvres sur des périmètres délimités.

Après avoir bénéficié des politiques de la ville qui se succèdent depuis 40 ans (Habitat et Vie Sociale, « Développement Social des Quartiers »...), le quartier ORZY, précédemment seul quartier en politique de la ville de Revin et de son agglomération, vient de sortir de la géographie prioritaire, devenant ainsi « quartier de veille », et ce, bien qu'un programme de rénovation urbaine soit en cours actuellement.

Les quartiers LES MOUETTES, à Champigneulle, et LA PENOTTE, à Frouard viennent d'être reconnus comme QPV, amenant ainsi la CC du Bassin de Pompey à s'emparer officiellement, dès le 26 février 2015, de la compétence « politique de la ville » à l'échelle intercommunale. En revanche, notons que ni l'un ni l'autre ne sont retenus au titre du programme de rénovation urbaine.

2 territoires qui s'attellent à 3 petits quartiers

Comme plus de la moitié des 116 QPV du Grand Est, ces trois quartiers comptent moins de 2000 habitants (autour de 1 100 habitants chacun). Leur classement en QPV implique le développement de politiques publiques tentant de réduire les inégalités observées sur l'intercommunalité, et devant s'attaquer aux problématiques liées à la pauvreté observée sur ces quartiers. L'éventail des champs d'interventions est large : insertion professionnelle, éducation, logement, sécurité... en fait, toutes les politiques publiques sont concernées. C'est d'ailleurs bien le principe de la politique de la ville : mobiliser d'abord et avant tout le « droit commun », et après – et seulement après – y consacrer quelques deniers publics spécifiques au regard des besoins à combler, des manques à pallier.

Pour les 2 territoires, des partenariats institutionnalisés

Mobiliser le droit commun ? accorder des crédits spécifiques ? Pour ce faire, le conventionnement est la règle de base. C'est pourquoi un contrat de ville est systématiquement signé, non seulement par l'EPCI et l'Etat, mais aussi par les communes. Sur le bassin de Pompey, c'est donc le 22 décembre 2015 que la CC a signé son tout premier contrat de ville, avec les 2 communes comprenant un QPV, et nombre de partenaires publics aux rangs desquels on retrouve les autres collectivités territoriales, la Caisse des Dépôts, la CAF, l'ARS (Agence régionale de la Santé), le pôle emploi et les bailleurs sociaux.

Quant à eux, les élus de la ville de Revin ont tout de même souhaité formaliser à nouveau avec l'Etat un contrat de ville sur la période 2015-2020, signifiant ainsi le maintien d'une attention accrue des pouvoirs publics vis-à-vis de ce quartier, la continuité d'une ingénierie dédiée, et une forte implication et mobilisation des politiques de droit commun et de la solidarité locale.



Les bienfaits de la continuité et de l'émulation sur les 2 territoires

La politique de la ville n'est pas à l'origine de toutes les dynamiques vertueuses sur ces territoires, cela va sans dire. Néanmoins, elle a parfois renforcé des pratiques de coordination. Elle incite à déployer une ingénierie intelligente et intelligente, adaptée aux contextes politiques et aux réalités sociales et humaines sur les EPCI.

Sur certaines problématiques partagées à l'échelle intercommunale, les élus et les équipes du Bassin de Pompey étaient déjà coutumiers du travail concerté, en présence d'un large éventail d'acteurs concernés : Contrat local de santé, gestion urbaine de proximité, conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance... pré-existaient au contrat de ville. Celui-ci en confirme et renforce l'intérêt et le maillage.

Sur Revin, les prés-carrés parviennent à gagner en porosité. Les missions de chacun perdurent, et les échanges aussi. Les acteurs soulignent la qualité du travail de fond qu'a permis la politique de la ville. Ils échangent des informations

pour mieux comprendre, et agissent de manière plus appropriée, tant avec les bailleurs sur les questions de logement et de peuplement, par des initiatives telles que les cafés ANRU ou le réseau d'échanges solidaires à ORZY, qu'avec les services de l'éducation nationale ou spécialisée autour du programme de réussite éducative (PRE).

Le développement d'actions spécifiques au bénéfice des habitants des QPV

Sorti de la géographie prioritaire, et malgré la disparition des crédits spécifiques afférents, Revin continue sur sa lancée. Plutôt que de tout remettre en cause, une prise de recul a permis aux acteurs de repenser leurs politiques publiques, les fondements et les modalités de leur mise en œuvre. Leur mobilisation au service des habitants des anciens quartiers prioritaires s'en retrouve renforcée au travers du maintien, par exemple, du PRE et du PRU, mais aussi d'une « mobilisation

remodelée » des services de la collectivité.

Sur le Bassin de Pompey, les crédits propres à la politique de la ville ont permis la mise en œuvre d'une quinzaine d'actions. Les porteurs sont essentiellement des « institutions » locales, telles que les deux communes concernées, le conseil départemental, CAP Entreprises et la Mission Locale, ou encore le Théâtre Gérard Philippe. À leurs côtés, on retrouve aussi ID Interim (entreprise d'insertion intérimaire), la CLCV (association de locataires) ou SYN2A (association d'alphabétisation).

Peut-être est-ce là une marque des plus petits territoires en politique de la ville : les CCAS des 3 communes sont très présents sur le portage de cette politique publique. À Revin, le contrat de ville y est directement rattaché et la cheffe de projet en est salariée. Les CCAS de Frouard et Champigneulle portent et animent eux-mêmes les conseils citoyens de leur QPV respectif.

Enfin, Revin évoque ainsi un travail conjoint remarquable des associations et des services culturel et politique de la ville, sur tous les établissements scolaires, autour des questions du vivre ensemble et de la lutte contre les discriminations. La politique de la ville, par ses axes transversaux, amène les acteurs à entrer de plein pied dans des problématiques sociétales fortes, et à les intégrer à toutes les politiques publiques qu'ils portent. Il en va ainsi de la lutte contre les discriminations, l'égalité femmes-hommes, et la priorité jeunesse. Les projets foisonnent qui mettent en avant ces dimensions, qui en font des ingrédients nouveaux et nécessaires aux nombreux projets territoriaux.



LES AVANTAGES

- Le travail en partenariat s'en trouve renforcé dans plusieurs politiques publiques
- Les services de droit commun repensent leurs manières de décliner leurs ingénieries

LES INCONVÉNIENTS

- La politique de la ville ne parvient pas toujours à porter la question de la solidarité locale à l'échelle de toutes les communes (dont les communes rurales) de l'EPCI
- La mobilisation du droit commun (théoriquement au cœur de la politique de la ville), peut être obérée par l'affichage et le souci de ce qui est lié aux crédits spécifiques
- La multiplication des appels à projet peut nuire à la mobilisation des porteurs de projets et à leur bonne complémentarité



EN SAVOIR PLUS

DGS CC Bassin de Pompey, POIROT Martine
mpoirot@bassinpompey.fr

Cheffe de projet Revin, CARBONE Meiggie
cucs-pre@ville-revin.fr

POUR SES 40 ANS, L'IRDSU CONTINUE DE REPENSER LA POLITIQUE DE LA VILLE

Lui-même chef de projet politique de la ville sur la commune de Vitry le François, Khalid Ida Ali préside l'Inter-réseaux des professionnels du DSU. Réunis récemment – les 16 et 17 novembre - à Nancy pour analyser la politique de la ville des 40 dernières années, ils s'efforcent en même temps d'en repenser les contours pour les prochaines années. Dans quel sens ? selon quelles approches ? ils ne sont pas en manque d'idées sur le sujet.

A en croire certains, depuis 40 ans, la PV serait trop coûteuse et inutile...

Pour tout dire, ce type de propos prête à sourire. De quoi parle-t-on ? des crédits de la politique de la ville, qui représentent 0.1 % du budget de l'Etat ? Et ils seraient censés résorber les inégalités qui frappent nos territoires et leur impact. Le procès qui lui est fait est celui du bouc émissaire qui permet de dédouaner les autres politiques publiques en complément desquelles la politique de la ville doit intervenir. Souvent, elles se sont dispensées d'agir pour voir la politique de la ville se substituer à leurs missions. Mais ce n'est pas elle - avec ses 0.1 % - qui parviendra à corriger ce que les 99.9 produisent. Il faut donc rester sérieux et se poser la question de son périmètre et de sa plus-value sur le public si on souhaite l'évaluer. Lorsque l'on s'intéresse de près à ce sujet, on se rend compte qu'heureusement elle est là pour maintenir dans ces quartiers les actions pragmatiques dont bénéficient des centaines de milliers d'habitants. L'insertion par l'activité économique, l'accompagnement à la scolarité, la prévention, l'accès au droit et l'aide aux victimes, la lutte contre les discriminations, l'accompagnement personnalisé, etc.

Ce 1er décembre, vous avez rencontré Julien Denormandie, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la cohésion des Territoires. Lui avez-vous fait part de ces réflexions ?

Oui, et nous nous sommes réjouis que le Président de la République en ait pris la mesure en affirmant lui-même la nécessité de mobiliser la Nation au chevet des quartiers populaires. Parviendra-t-il à susciter la mobilisation générale qu'il appelle de ses vœux en réengageant les politiques de droit commun ? C'est tout l'enjeu.

Et alors, vous y croyez ?

Les annonces estivales (de coupes budgétaires) ont nourri les doutes et généré du stress. Pour économiser 40 millions d'euros, le jeu n'en valait pas la chandelle.

Si le Président insiste sur les dynamiques individuelles, nous l'invitons à considérer que les démarches collectives portées par le monde associatif, par les collectivités, voire les services de l'Etat sont incontournables.

Les acteurs du DSU sont fatigués d'être souvent seuls à agir sur ce sujet complexe, s'y investir, et de devoir régulièrement être interrogés voire malmenés par des décisions budgétaires arbitraires. Mais si le discours présidentiel a le mérite d'exister, il est ambivalent. Si le Président insiste sur les dynamiques

individuelles, nous l'invitons à considérer que les démarches collectives portées par le monde associatif, par les collectivités, voire les services de l'Etat sont incontournables. La lutte contre les discriminations lui tient à cœur, surtout dans le monde du travail et de l'emploi. Pour notre part, cette lutte doit être menée partout, à tous les niveaux de toutes les administrations, dans tous les pans de la vie de tous les citoyens (et pas qu'auprès des habitants des quartiers populaires qui en sont souvent victimes).

La politique de la ville de demain, comment l'imaginez-vous ? comment la voudriez-vous ?

La politique de la ville doit être considérée comme une politique de développement territorial. Ce ne doit pas être qu'une politique sociale de compensation, de réparation, de soin. Dans le changement de regard que cela implique, il faut aussi introduire une dimension historique, politique, et je dirais presque anthropologique : les quartiers de la politique de la ville ne sont pas ce qu'en ont fait leurs habitants. Ils sont le fruit de la succession de politiques de peuplement et de ségrégations à travers le temps. Leurs habitants ne demandent qu'une chose : vivre dignement, se sentir heureux d'être citoyens de territoires qui dépassent largement et en tous points les frontières administratives de leur « QPV ». Médiatiquement, ces QPV les

assignent à des zones de non-droit, de délinquance... alors qu'en réalité, ces quartiers sont peuplés d'enfants, de familles, de personnes âgées qui revendiquent un droit quotidien à accéder aux mêmes services et aux mêmes droits que tous les citoyens du territoire national, en somme : une égale dignité.

Mon rêve pour la politique de la ville de demain, au vu de ce qui précède, ce n'est donc pas seulement de changer l'image de ces quartiers mais de changer le regard que nos décideurs et que les médias y portent. C'est, AVEC les habitants, de penser non pas une politique des quartiers, exclusive du reste, mais bien une politique des territoires, qui inscrive les quartiers dans leurs communes et dans la société. Ils y ont leur place à part entière, et pas entièrement à part. Les histoires de ces quartiers et de leurs habitants s'inscrivent dans l'Histoire de notre pays. Elle doit s'y inscrire dans le souci de l'unité du pays, autant que dans celui de la diversité des citoyens.

EN SAVOIR PLUS

IRDSU : Karine DUPUY, déléguée générale, karine.dupuy@irdsu.net
RDSU Grand Est : Anita NOBILI, présidente a.nobili@la-chapelle-st-luc.eu



Première coopérative d'énergie locale d'intérêt collectif, Enercoop Ardennes est née à Attigny en 2009. Un an plus tard, elle s'agrandit et devient Enercoop Ardennes Champagne. Aujourd'hui l'équipe s'est étoffée et peut répondre aux sollicitations des acteurs locaux sur toute la région Grand Est. C'est l'une des 10 coopératives locales issues de l'essaimage du modèle Enercoop créé à l'échelle nationale en 2005, permettant ainsi de rapprocher les producteurs et les consommateurs et de faciliter la réappropriation citoyenne de l'énergie.

Produire et consommer localement

Le modèle actuel français de l'énergie est à l'origine de nombreux déséquilibres : précarité énergétique croissante, risques liés au nucléaire, centralisation de la gestion excluant les citoyens,... Enercoop défend un modèle énergétique permettant l'accès à une énergie 100% renouvelable pour tous, produite localement en impliquant les citoyens, dans un contexte de sobriété énergétique. Pour atteindre cet objectif, Enercoop agit sur plusieurs fronts : la commercialisation d'une offre de fourniture d'électricité et de chaleur à partir de sources d'énergie renouvelable, l'appui au développement d'une production locale adaptée aux besoins des territoires et l'aide à la réduction des consommations.

Collectivités, mode d'emploi

Vous êtes élu et vous vous reconnaissez dans les valeurs d'Enercoop ? Plusieurs possibilités d'actions s'offrent à vous. En premier lieu, vous pouvez souscrire à l'offre d'énergie Enercoop, et ainsi utiliser l'électricité produite localement à partir des ressources naturelles.

Dans la région Grand Est, elle provient de 6 centrales hydroélectriques, deux parcs éoliens et une centrale photovoltaïque, et elle n'est pas encore totalement consommée localement. Vous avez également la possibilité de faire appel au bureau d'étude d'Enercoop Ardennes Champagne pour vous aider à maîtriser votre consommation. L'énergétique du bâtiment est le cœur de métier de la coopérative locale, qui peut vous proposer plusieurs types d'accompagnements comme le diagnostic énergétique des bâtiments communaux, l'aide à la conception de nouveaux bâtiments, la mise à disposition d'outils pour faire des économies d'énergie,... Enfin, votre collectivité peut devenir productrice d'énergie, en portant un projet en direct (par exemple, en installant des panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments communaux), ou bien en apportant son appui à un groupe de citoyens qui souhaite se lancer dans un projet. Les centrales villageoises photovoltaïques sont un bon exemple de projets menés à l'initiative d'habitants et appuyés par la collectivité. Pour vous aider, Enercoop propose à la fois un appui technique (étude de faisabilité, assistance à maîtrise d'ouvrage, méthodologie, participation à des réunions publiques,...) et financier avec la possibilité d'investir dans les projets incluant une dimension citoyenne.

Cap à l'Est

Avec la récente fusion des régions, Enercoop Ardennes Champagne se développe sur tout le territoire Grand Est. Au-delà des collectivités, ses clients sont des particuliers, des associations, des professionnels... pour l'achat, la production ou les économies d'énergie. À moyen terme, Enercoop envisage l'implantation d'une antenne en Lorraine.

Pour en savoir plus :

<http://enercoop-ardennes-champagne.fr/>

<http://www.enercoop.fr>

<http://centralesvillageoises.fr/>

Christophe Dumont, Chargé de développement, Enercoop Ardennes Champagne

03 10 29 00 05 – christophe.dumont@enercoop.org

Ou Facebook : <https://www.facebook.com/ParlementFMR2018/>

Cette lettre est éditée par Citoyens&Territoires - Grand Est • 7 rue Alexandre III, 54170 Colombey-les-Belles • 03 83 52 80 62 • accueil@citoyenterritoires.fr

• www.citoyenterritoires.fr

Directeur de la publication : Olivier Jacquin • Rédacteur en chef : Axel Othelet

• Textes : Axel Othelet, Johan Chanal, Fabienne Anquetil • Crédits photos :

Communauté de Communes du bassin de Pompey, Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse Enercoop • Illustration : Le Cil Vert

Réalisation : Delphine Stoquert • Dépôt légal : à parution • ISSN : 2553-0941

Terres d'échos est réalisé grâce au soutien de :



À LIRE...

Dynamiques territoriales, Eloge de la diversité, Olivier Bouba-Olga

L'auteur de cet ouvrage, Olivier Bouba-Olga est économiste, Professeur des universités en aménagement de l'espace et urbanisme à l'Université de Poitiers. Il constitue une nouvelle pierre à l'édifice de l'analyse fine des dynamiques territoriales pour contrer quelques idées reçues.

En démarant son écrit par une citation d'Albert Jacquart : «notre richesse collective est faite de notre diversité. L'autre, individu ou société, nous est précieux dans la mesure où il nous est dissemblable » (Eloge de la différence), nous pouvons mesurer la teneur du propos. En effet, alors que tout porte à croire et à agir en faveur du renforcement des métropoles, pour en faire une modélisation uniformisée, il nous montre que les capacités de développement de chaque territoire sont diverses.

Autour de 5 d'entre eux (dont 2 proches géographiquement) : Belfort-Montbéliard, Pau, le plateau des Millevaches, Toulon et le sillon Lorrain, il démontre, par des mesures fines, que les performances économiques des régions françaises sont relativement proches et que la croissance de l'emploi n'est pas corrélée à la taille des territoires.

Il plaide ainsi pour des politiques publiques assises sur la diversité pour renforcer l'interdépendance entre les territoires. Un sujet qui mérite examen et sur lequel notre réseau pourrait davantage se pencher à l'avenir.



Clin d'oeil !

